

LOISIRS ACCUEIL LOIRET
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

..*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LOISIRS ACCUEIL LOIRET, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation de règles et méthodes comptables suivies par l'association, nous avons été conduits à examiner le respect du principe de séparation des exercices. Le poste « avances et acomptes reçus sur commande en cours » au 31 décembre 2008 s'élève à 46 742,32 euros et comprend les versements effectués par les clients au titre de l'exercice 2009.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport

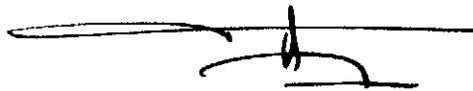


III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 25 mars 2009
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM SCC

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Aubailly", written over a horizontal line.

S.AUBAILLY
Associé Mandataire Social

Bilan Actif

	Exercice clos au 31/12/08			N-1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciel informatique	13 246,52	12 282,69	963,83	
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	13 566,75	12 298,86	1 267,89	521,28
Mobilier	9 881,39	6 791,87	3 089,52	4 797,30
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements versés	1 000,00		1 000,00	0,00
TOTAL	37 694,66	31 373,42	6 321,24	5 318,58
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	36 719,46	437,14	36 282,32	21 078,99
Autres créances	11 523,00		11 523,00	3 308,77
Avances et acomptes versés / commandes			0,00	0,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Disponibilités	273 715,32		273 715,32	267 769,37
TOTAL	321 957,78	437,14	321 520,64	292 157,13
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	12 896,17		12 896,17	12 360,64
TOTAL	12 896,17		12 896,17	12 360,64
TOTAL GENERAL	372 548,61	31 810,56	340 738,05	309 836,35

2

Bilan Passif

	31/12/2008	N-1
	Net	Net
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Réserves de fonctionnement	163 168,42	155 494,96
Résultat de l'exercice (bénéfice)	10 993,71	7 673,56
Subvention d'investissement	4 749,72	4 975,34
TOTAL	178 911,85	168 143,86
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provision retraite	16 607,00	13 237,00
TOTAL	16 607,00	13 237,00
<u>DETTES</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	46 742,32	20 556,80
Fournisseurs et comptes rattachés	49 487,36	67 003,59
Personnel	15 363,60	10 510,63
Organismes sociaux	22 146,18	16 176,55
Autres dettes fiscales et sociales	11 479,74	10 442,89
Autres dettes		3 765,03
TOTAL	145 219,20	128 455,49
TOTAL GENERAL	340 738,05	309 836,35



Compte de Résultat

	Exercice clos au 31/12/08	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (services)	250 452,54	231 870,07
Subvention du Conseil Général	172 569,66	163 043,48
Reprise sur provisions Transfert de charges	25 185,60	33 557,00
Autres produits	1 273,52	122,21
TOTAL	449 481,32	428 592,76
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats & charges externes	191 495,27	175 040,26
Impôts, taxes et versements assimilés	6 569,52	4 082,10
Salaires et traitements	168 187,84	169 367,99
Charges sociales	65 577,70	66 570,04
Dotation aux amortissements	2 507,34	2 903,03
Dotation aux provisions	17 044,14	13 669,06
Autres charges	3 279,01	919,84
TOTAL	454 660,82	432 552,32
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 179,50	-3 959,56
Produits financiers		
Produits sur cession valeurs mobilières	12 394,47	10481,07
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Produits sur exercices antérieurs		
Subvention invest.virée au compte de résultat	2 385,62	2689,42
Produits exc sur opération de gestion	4 666,13	384,00
Charges exceptionnelles		
Charges sur exercices antérieurs		1 212,47
Charges exc sur opération de gestion /cession	738,01	709,00
Impôts sur les bénéfices	2 535,00	0,00
BENEFICE	10 993,71	7 673,46



ANNEXE

EXERCICE 01.01.2008 au 31.12.2008

TOTAL DU BILAN 340 738.05 Euros

RESULTAT : Bénéfice de 10 993.71 Euros

1 FAIT MAJEUR

Suite à une décision de Gestion, la provision retraite a été calculée suivant les règles applicables à la convention collective en appliquant un % de probabilité en fonction des âges des salariés et en tenant compte également des charges patronales.

Soit : Age > à 50 ans 100%
Age entre 40 et 50 ans 50%
Age < à 40 ans 10%

Ce changement de calcul entraîne la reprise de la provision enregistrée en cpte 7815 soit 13 237.00 euros et la dotation nouvellement calculée pour 16 607.00 euros inscrite en compte 6815.
Compte tenu de ces provisions, l'impôt dû pour l'année 2008 est de 2 535.00 euros.

2/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN :

3.1 SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Subvention équipement	19 734.48	2 160.00	9373.36	12 521.12

AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
	14 759.14	2 385.62	9 373.36	7 771.40

La subvention d'investissement attribuée par le Conseil Général est reprise au compte de résultat selon le même plan que l'immobilisation financée.

3.2 PROVISIONS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Pension	13 237.00	16 607.00	13 237.00	16 607.00
Créances	2 377.03	437.14	2 377.03	437.14
	15 614.03	17 044.14	15 614.03	17 044.14

3.3 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Logiciels	12 116.52	1 130.00	0.00	13 246.52
Matériel de bureau	12 186.75	1 380.00	0.00	13 566.75
Mobilier	9881.39	0.00		9 881.39
TOTAL	34 184.66	2 510.00	0.00	36 694.66

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Logiciels	12 116.52	166.17		12 282.69
Matériel de bureau	11 665.47	633.39	0.00	12 298.86
Mobilier	5 084.09	1 707.78	0.00	6 791.87
TOTAL	28 866.08	2 507.34	0.00	31 373.42

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisible de l'immobilisation et conformément à la durée généralement admise

3.4 CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant Brut	Jusqu'à 1 an	.à plus d'un an
Clients	36 719.46	36 719.46	
Autres créances	11 523.00	11 523.00	
TOTAL	48 242.46	48 242.46	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	.à plus d'un an
Acomptes clients	46 742.32	46 742.32	
Fournisseurs	49 487.36	49 487.36	
Personnel congés à payer	15 363.60	15 363.60	
Organismes sociaux	22 146.18	22 146.18	
Dettes fiscales	11 479.74	11 479.74	
TOTAL	145 219.20	145 219.20	

3.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

3.6 REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Néant

LOISIRS ACCUEIL LOIRET
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

..*.*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Nature et objet

- ⇒ Dirigeant concerné : Membres du conseil d'Administration
- ⇒ Nature et objet : Hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, camping), transport (autocar, bateaux)

Au cours de l'exercice 2008, des prestations d'hébergement et de mise à disposition de moyens de transport détenues par les membres du Conseil d'administration ont été effectuées. Le total des produits sur ces locations s'élève à 35 702,02 euros.

Fait à Orléans, le 25 mars 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



S.AUBAILLY

Associé Mandataire Social